

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Identification de la substance/préparation:** Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)
- **UFI:** NQJ0-E0XT-M00Y-374E
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Néant
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent pour sols
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Identification de la société/entreprise:**
Dr. Schutz GmbH
Holbeinstraße 17
D-53175 Bonn
Téléfon: +49 228/95 35 2-0
Téléfax: +49 228/95 35 2-29
E-Mail: info@dr-schutz.com

France:
Dr. Schutz France
12 ZA DE CHAMBOIRAT
F-03450 Ebreuil
Tel. +33 (0) 4 43 500 600
E-Mail: contact@dr-schutz.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département de développement de produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Dr. Schutz France
12 ZA DE CHAMBOIRAT
F-03450 Ebreuil
Tel. +33 (0) 4 43 500 600

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** n'est pas applicable
- **Pictogrammes de danger** n'est pas applicable
- **Mention d'avertissement** n'est pas applicable
- **Mentions de danger** n'est pas applicable
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-5%
CAS: 68154-97-2	fatty alcohol, C10-12, ethoxylated, propoxylated Eye Irrit. 2, H319	1-5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%
parfums (CITRONELLAL, LIMONENE, CITRONELLOL, GERANIOL), colorants, agents conservateurs (BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE, 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE / METHYLISOTHIAZOLINONE)	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après contact avec la peau:

Après chaque nettoyage, utiliser des crèmes de soin et pour une peau très sèche, une pommade grasse.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)*

(suite de la page 2)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Non applicable.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les consignes figurant sur l'étiquette et dans l'information produit technique.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)*

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition:****64-17-5 éthanol**

VLEP	Valeur momentané: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VLEP	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

- **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de contact avec les yeux par des éclaboussures (p. ex. en transvasant de grandes quantités), lunettes de protection conformes à la norme EN 166 (p. ex. lunettes à monture avec protection latérale) recommandées.

- **Protection du corps:**

N'est pas nécessaire.

Vêtement de protection léger

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)*

(suite de la page 4)

- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Respecter le mode d'emploi, le dosage recommandé et les remarques concernant le recyclage.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales
- État physique: Liquide
- Couleur: Jaune clair
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Inflammabilité: Non déterminé.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé.
- Supérieure: Non déterminé.
- Point d'éclair: >61°C (Seta Flash Closed Cup)
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH à 20°C: 9,5
- Viscosité:
- Viscosité cinématique: Non déterminé.
- Dynamique à 20°C: 350 mPas
- Solubilité
- l'eau: Entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20°C: 1,011 g/cm³
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 7,2 %
- Changement d'état
- Taux d'évaporation: Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)

(suite de la page 5)

- Informations concernant les classes de danger physique
 - Substances et mélanges explosibles n'est pas applicable
 - Gaz inflammables n'est pas applicable
 - Aérosols n'est pas applicable
 - Gaz comburants n'est pas applicable
 - Gaz sous pression n'est pas applicable
 - Liquides inflammables n'est pas applicable
 - Matières solides inflammables n'est pas applicable
 - Substances et mélanges autoréactifs n'est pas applicable
 - Liquides pyrophoriques n'est pas applicable
 - Matières solides pyrophoriques n'est pas applicable
 - Matières et mélanges auto-échauffants n'est pas applicable
 - Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau n'est pas applicable
 - Liquides comburants n'est pas applicable
 - Matières solides comburantes n'est pas applicable
 - Peroxydes organiques n'est pas applicable
 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux n'est pas applicable
 - Explosibles désensibilisés n'est pas applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité voir le paragraphe "réactions dangereuses possibles"
- 10.2 Stabilité chimique aucunes données.
- Conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4h	117-125 mg/l (rat) (OECD 403)

68154-97-2 fatty alcohol, C10-12, ethoxylated, propoxylated

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)

(suite de la page 6)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Aucune donnée disponible.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Toxicité par administration répétée** Non déterminé.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Non déterminé.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

64-17-5 éthanol

EC50/48h | 12.900 mg/l (algue) (OECD 201)

68154-97-2 fatty alcohol, C10-12, ethoxylated, propoxylated

EC50/48h | 1-10 mg/l (Daphnia magna)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

Le solvant est biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Non déterminé.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)

(suite de la page 7)

- 12.7 Autres effets néfastes
- Comportement dans les stations d'épuration:
En cas d'adduction appropriée de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, aucune perturbation de l'activité de dégradation des boues activées. Avant d'évacuer de grandes quantités, demander l'autorisation de l'autorité compétente.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Éviter l'écoulement du produit dans la nappe phréatique/les eaux. Éviter l'écoulement du produit non dilué ou en grandes quantités dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Catalogue européen des déchets

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, ADN, IMDG, IATA	n'est pas applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	n'est pas applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	n'est pas applicable
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	n'est pas applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Polluant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)*

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU: n'est pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Autres prescriptions (UE): règlement (CE) no 648/2004

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Remarques pour formation** ---

· **Restriction de l'utilisation recommandée.** ---

· **Service établissant la fiche technique:** Département de développement de produits

· **Numéro de la version précédente:** 9

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.02.2024

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Entretien carrelage et pierre (Dr. Schutz Stone Care)*

(suite de la page 9)

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

· Sources Fiches de données de sécurité sur les matières premières, eur-lex.europa.eu

FR